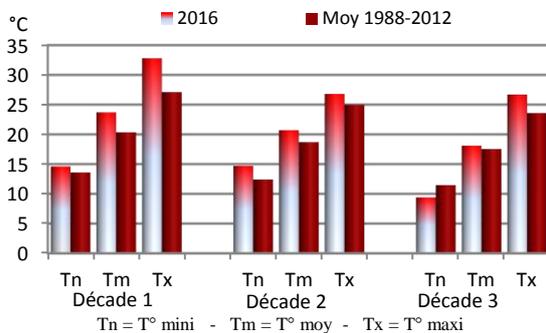


D'exceptionnels nouveaux records de chaleur...

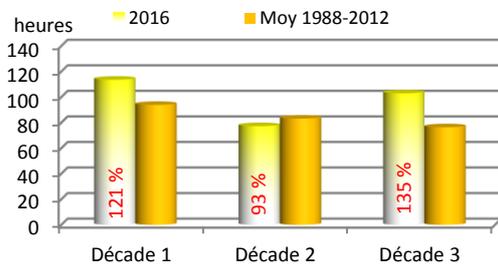
Précipitations mensuelles

Valeurs en mm	2016	Moyenne 1988-2012	% Norm
Visan	23	117	20 %
Camaret	15	115	13 %
Avignon	49	110	45 %
Carpentras	20	109	18 %
Cavaillon	22	102	22 %
Mormoiron	36	95	38 %
Sault	18	104	17 %
St Saturnin d'Apt	31	95	33 %
La Tour d'Aigues	45	89	51 %

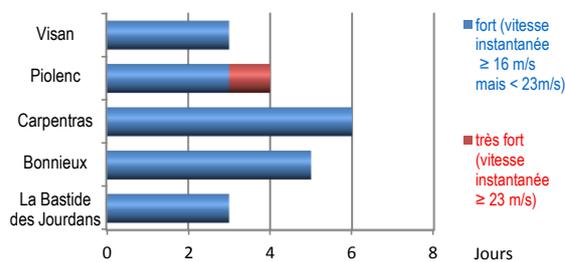
Températures décennales - CARPENTRAS



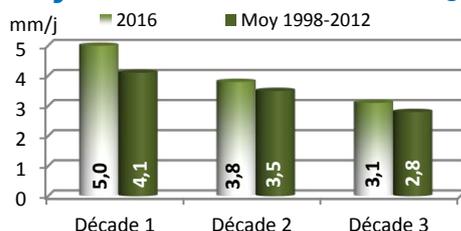
Ensoleillement décennal - CARPENTRAS



Vent - nombre de jours



ETref décennales - Cabrières d'Avignon



Les **précipitations**, réparties sur 2 à 9 jours, ne sont généralisées au département que le 14, avec 0.5 mm (Lourmarin) à 65.6 mm (Lamotte du Rhône) et le 30, avec 0.2 mm (Valréas) à 13.0 mm (Avignon). Au cours des autres épisodes pluvieux, plus ou moins éparés, il est au mieux recueilli : 10.9 mm le 10 à St Christol, de façon très localisée à Beaumont de Pertuis : 7.2 mm le 11 et 8.4 mm le 12, 13.0 mm le 13 à Lourmarin, 5.0 mm le 15 à Beaumont de Pertuis, 6.2 mm le 16 à Visan, 1.0 mm le 17 au Chalet Reynard, 26.5 mm le 24 à Mormoiron, 26.5 mm le 27 à la Bastide des Jourdans. Le cumul mensuel varie de 7.0 mm à Bonnieux à 76.4 mm à Lamotte du Rhône, ce qui est dans l'ensemble très inférieur aux valeurs de saison.

Les **températures** affichent en **1^{ère} décennie un excédent** de 1°0 à 3°0 sur les minimales (localement un record), **de 5°5 à 7°0 sur les maximales** (précédents records pulvérisés de 1°5 à 3°0 !) et de 3°5 à 4°5 sur les moyennes (1°0 à 2°0 de plus que les précédents records). En 2^{nde} décennie, l'excédent atteint encore 2°0 à 3°5 sur les minimales, 1°5 à 2°5 sur les maximales et 2°0 à 3°0 sur les moyennes (les records de douceur de 1991 ou 2014 sont approchés sur les minimales et les moyennes). En dernière décennie, si les minimales accusent un déficit de 0°5 à 1°5, l'excédent persiste sur les maximales (2°5 à 4°0) et les moyennes (0°5 à 1°5). Le bilan thermique mensuel enregistre ainsi un excédent de 0°5 à 2°0 sur les minimales, de 3°5 à 4°5 sur les maximales (records de 2011 battus) et de 2°0 à 3°0 sur les moyennes (records de 2006 battus).

La température minimale la plus basse est relevée le 21 (6°3 à Villelaure), le 22 (5°6 à Ville/Auzon), le 24 (8°4 à Valréas), le 29 (2°8 à Sault, 11°3 à Châteauneuf du Pape) ou le 30 (5°9 à Bonnieux).

La maximale la plus élevée est datée du 3 (35°3 à Avignon), du 4 (36°5 à Lamotte du Rhône, 37°8 à Piolenc) ou du 11 (31°0 à Sault, 34°9 à Villelaure) : jamais il n'avait fait aussi chaud en septembre (depuis le début de notre historique en 1960). On relève également un **nombre record de jours très chauds** (T°maxi ≥ 30°C) : 10 à 13 en plaine et coteaux, contre 2 à 4 jours pour un mois de septembre « normal » ; à Sault on en compte 4 jours ce mois-ci, alors que depuis 1988 (début de nos relevés sur ce poste), seuls les 2 septembre 2005 et 2011 avaient franchi ce seuil !

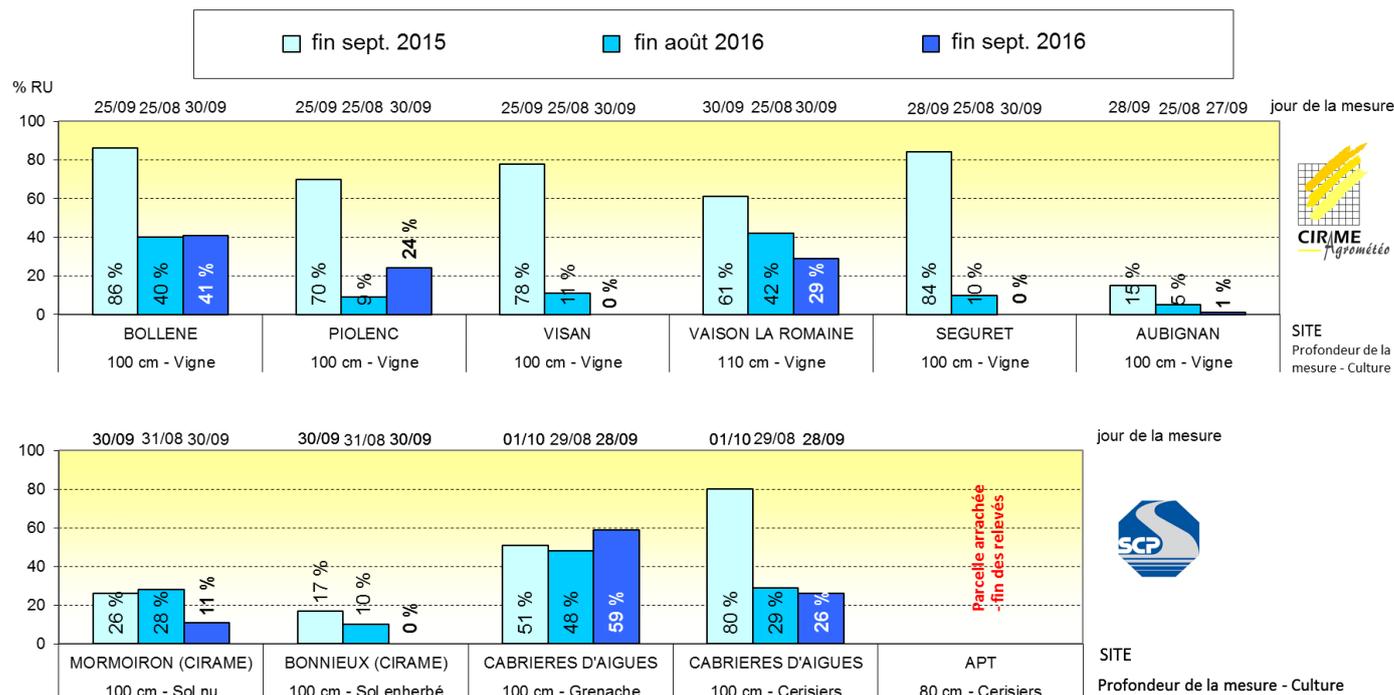
Sur la station de Carpentras-MétéoFrance (historique depuis 1964), le seuil des 35°C n'avait jusqu'alors été franchi en septembre qu'un seul jour (le 3 septembre 2005), alors qu'il l'a été 3 fois ce mois-ci (les 3, 4 et 11) !

L'**ensoleillement**, bien que déficitaire en 2^{nde} décennie, est très généreux en 1^{ère} décennie (seules les années 1990, 2000 et 2007 l'ont été plus à cette période) et 3^{ème} décennie (record de 2004 approché). Le bilan mensuel affiche un excédent de 16 % : depuis 1964, seules 5 années ont connu un mois de septembre plus ensoleillé (record en 1985).

Le **vent**, lorsqu'il souffle fort en rafales, est de secteur nord à nord-ouest, les 5 et 6, puis du 17 au 21, avec un maximum de 93 km/h le 19 à Avignon. Le 14, les fortes rafales, atteignant 74 km/h à Bonnieux, sont de secteur est à sud-est.

Les **ETref**, bien que très élevées en 1^{ère} décennie, ne détrônent pas le record de 2001. L'excédent sur l'ensemble du mois approche le record de 2007.

Pourcentage de reconstitution de la réserve en eau utile du sol (relevés Diviner 2000 – EnviroScan Plus)
 Figurent en « bleu clair » les données d'il y a un an, en « bleu moyen » les données d'il y a un mois, en « bleu foncé » les données de ce mois-ci.



Compte tenu de l'importance de la date de la mesure dans les résultats obtenus, il a été rajouté en haut des histogrammes présentés ci-dessus le jour où a été effectué le relevé.

Les conditions climatiques de ce mois de septembre ont été particulièrement séchantes pour la saison, avec des ETref nettement excédentaires et des pluies très déficitaires. Sur la majorité des sites de mesure, les réserves hydriques du sol ont baissé par rapport au mois dernier ; sur plusieurs d'entre eux, on atteint même le minimum de réserve observé depuis le début des mesures (0 % à Visan, Séguret, Bonnieux). La situation est donc critique pour la saison, mais les besoins en eau des cultures deviennent faibles. Il reste à espérer que cet automne-hiver reçoive suffisamment de pluies pour permettre la recharge en eau des sols et des nappes...

Dans la pratique...

Sur cerisiers irrigués au goutte à goutte, il a été préconisé des apports 2.0 m/j jusqu'à la mi-septembre, puis 1 mm/j en cas de symptômes de stress hydrique, sinon arrêt des apports afin d'éviter les irrigations de « confort » et toute nouvelle croissance, favorables au développement bactérien.

En raisin de table il a fallu, à partir de la mi-véraison, baisser les doses à environ 1 mm/j, sans toutefois engendrer de stress hydrique, au risque d'avoir des problèmes de coloration (observés aussi bien en sur-irrigation qu'en sous-irrigation). Les fortes températures de début de mois, engendrant parfois des flétrissements, ont justifié le maintien de l'irrigation. En fin de mois, des doses de 1 mm/j ont encore été préconisées sur parcelles non récoltées.

En arboriculture, à défaut de pluies conséquentes, les doses d'irrigation sont restées soutenues, de l'ordre de 4 mm/j en vergers non récoltés, et 2 mm/j en vergers récoltés. Arrêt des apports dès que les pluies ont atteint 20 mm.

Le préfet de Vaucluse a émis, ce **23 septembre**, un nouvel **arrêté préfectoral sécheresse de restriction de l'usage de l'eau** qui, par rapport à l'arrêté du 16 août, passe de bassin versant Meyne en alerte et les bassins versants Lez Amont-Aval, Aygues et Ouvèze en alerte renforcée. Répartition du « seuil sécheresse » des divers bassins versants de Vaucluse :

- **Alerte renforcée** : Lez Amont, Lez Aval, Aygues, Ouvèze, Sorgues, Nesque, Calavon Amont, Calavon Médiann et Sud Luberon.
- **Alerte** : Meyne, Sud-Ouest du Mont Ventoux et Durance "Nappe d'accompagnement".
- **Vigilance** : reste du département (Rhône et Durance "Cours d'eau").

En absence d'Arrêté Préfectoral de suspension ou de modification du présent Arrêté, le délai de validité de ce dernier s'arrête au 15/10/2016.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet www.irrigation84.fr ou vous adresser à votre mairie.

